

PROLINNOVA Lignes directrices N° 10

Principes directeurs pour les plateformes multipartites (PMPs) au niveau local

L'objectif de l'élaboration de ces principes directeurs est de soutenir les PMPs au niveau local pour assurer une véritable participation des parties prenantes, une bonne communication interne et externe, la transparence, la responsabilité et la confiance mutuelle.

1. La PMP devrait être composée de diverses parties prenantes : chercheurs, agents de développement, universités, organisations non gouvernementales, agences du gouvernement, groupes d'agriculteurs, y compris d'autres groupes d'utilisateurs de ressources comme les pêcheurs et les pasteurs, etc. La diversité devrait être en termes des organisations représentées au niveau de la PMP et aussi dans la spécialisation ou le focus dans l'éducation, l'agriculture, l'eau, la gestion des sols, la sociologie, la mobilisation et la participation communautaires, , l'écologie, l'innovation, la nutrition, le suivi et l'évaluation, la recherche, etc. Cette diversité appuiera non seulement le réseautage, le partage et l'apprentissage, mais apportera également un appui technique au projet et aux plateformes de pays (PP), au besoin. Cela ne signifie toutefois pas que les personnes de toutes ces organisations différentes devraient faire partie de la PMP au niveau local, car un grand nombre de membres rendrait la plateforme difficile à gérer. L'accent est mis sur la diversité des membres. Une PMP au niveau local gérable peut avoir de 7 à 15 participants. Il serait également possible d'avoir un groupe relativement restreint de membres principaux et d'autres participants qui pourraient changer à mesure que le processus d'apprentissage change.
2. Le projet sera mis en œuvre dans de petites zones géographiques situées dans un ou deux districts / sous-comtés / communes, mais la PMP devrait couvrir une zone plus vaste afin de faciliter un partage et un apprentissage étendus et, plus important encore, faciliter le plaidoyer et le dialogue politique de manière plus efficace. Par conséquent, la PMP devrait couvrir tout un district / sous-comté / commune, c'est-à-dire les structures gouvernementales et politiques reconnues au niveau local. De plus, si la PMP couvre l'ensemble du district / sous-comté / commune, il sera plus facile d'étendre le dialogue politique au niveau national.
3. La participation à la PMP est volontaire et aucune indemnité de présence ne sera versée. Seuls les coûts¹ nécessaires, tels que pour les voyages, la communication et les repas seront remboursés, sous réserve de la disponibilité des fonds.
4. La PMP devrait élaborer une charte ou des règlements internes prévoyant des règles générales sur la gestion et le fonctionnement de la plateforme. Les directives devraient inclure la structure de la PMP, la composition hommes/femmes, le processus électoral et les mandats, le processus de vote, les rôles des membres de la PMP, les procédures d'appel et de conduite des réunions, la création de sous-comités, les procédures de communication, l'inclusion et l'exclusion des parties prenantes de la PMP, etc.
5. La composition de la PMP devrait assurer l'équilibre entre les sexes, et les membres devraient avoir une compréhension claire des questions de genre telles que l'égalité entre les sexes, les

¹ Les coûts nécessaires doivent être définis par chaque plateforme du pays (PP).

droits des femmes et des filles, y compris l'accès des femmes à la justice et la participation à la prise de décision. Pour permettre la participation des femmes, il peut être nécessaire de mettre en place certains mécanismes, p. ex. en fonction du lieu, du calendrier ou de la durée des réunions de la PMP.

6. La PMP devrait avoir la capacité d'établir et de renforcer les liens (horizontaux et verticaux) avec divers partenaires et parties prenantes et à différents niveaux. Cette mise en réseau devrait renforcer la capacité de la PMP dans la mise en œuvre des activités, la mobilisation des ressources, le soutien technique, le plaidoyer et le dialogue politique, la documentation et la diffusion de l'information, etc.
7. La PMP devrait avoir des membres qui ont la capacité de faciliter les opérations de la PMP, y compris de modérer les discussions et de fournir des occasions de dialogue, exprimant les opinions des parties prenantes et articulant les objectifs du projet et de PROLINNOVA.
8. La PMP devrait disposer d'un mécanisme clair de communication et de rétroaction pour ses parties prenantes et d'autres partenaires. Ces mécanismes devraient être efficaces et fournir des informations précises et claires sur le projet, les opérations de la PMP, etc.
9. La PMP ne devrait pas se limiter aux opérations et au calendrier du projet Proli-FaNS mais devrait être établie comme une plateforme à long terme qui assurera la participation active, les discussions et les négociations entre les parties prenantes. La PMP devrait mettre au point des mécanismes de durabilité appropriés qui permettront à la PMP de continuer à fonctionner au-delà de la période du projet.
10. Quelques membres de la PMP au niveau local devraient s'engager dans le dialogue politique au niveau national, si les fonds le permettent. Dans ce cas, ils devraient prendre un message de la PMP bien formulé jusqu'au niveau national.